

la rue Hutchison; (c) M. l'échevin Ménard, pour un recensement annuel.

MOTIONS.

38.—Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. BASTIEN, il est

Résolu: Que le Bureau des Commissaires soit prié de bien vouloir donner au Conseil les renseignements suivants, relativement au Notaire de la Cité:

1° Qui détermine que les contrats doivent être payés par la partie contractant avec la Cité?

2° Quel est le montant d'honoraires que le Notaire a reçu, outre son salaire, de ce chef depuis qu'il est à l'emploi de la Ville?

Que ledit Bureau soit de plus prié d'informer le Conseil s'il ne croit pas lorsque des soumissions sont demandées pour travaux, fournitures, etc., que ceux qui soumissionnent, sachant qu'ils ont à payer un montant aussi considérable pour frais de notaire, ajoutent à leurs soumissions un montant quelconque pour rencontrer ces dépenses et que, par conséquent, c'est la Cité qui est appelée à payer ces frais de Notaire et ce, malgré le traitement qu'elle paie et les dépenses qu'elle encourt pour entretien du bureau dudit Notaire, papeterie, sténographes, etc., etc.

39.—Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. WARD, il est

Résolu: Que le Bureau des Commissaires soit prié de soumettre au Conseil tous les documents se rapportant à l'achat d'une horloge automatique, laquelle horloge le Bureau des Commissaires a ordonné de payer à même les crédits pour dépenses casuelles.

40.—Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. MENARD, il est

Résolu: Que le Bureau des Commissaires soit prié de bien vouloir mettre devant le Conseil une copie de l'opinion du Département en Loi et des documents se rapportant à la réclamation de MM. Fleet & Falconer, pour honoraires en rapport avec l'emprunt temporaire, que la Cité a fait par l'entremise de la Banque de Montréal.

41.—Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. O'CONNELL, il est

Résolu: Que le Greffier de la Cité reçoive instructions de préparer un état démontrant toutes demandes, questions, etc., faites au Bureau des Commissaires, ou fonctionnaires municipaux, par le Conseil, depuis le 1er janvier dernier, et qu'à l'avenir, un registre de telles demandes, questions, etc., soit tenu avec les réponses s'y rattachant, et que mention en soit faite dans tous les cas où les réponses n'ont pas été données.

42.—Sur proposition de M. l'éch. DUBEAU, appuyée par M. l'éch. LORANGER, il est

Résolu: Que le Bureau des Commissaires soit prié d'informer les Commissaires des Ecoles Catholiques, à leur assemblée de mardi soir, le 23 du mois courant, que ledit Bureau des Commissaires est prêt à appliquer à l'achat de la rue Robin, de la rue Saint-André à la rue Saint-Christophe, le montant de \$21,600, qui a été déjà voté pour l'élargissement de la ruelle La Fayette.

AVIS DE MOTIONS.

43.—De M. l'échevin Lavergne, re construction de voûtes de sûreté à l'Hôtel-de-Ville.

44.—De M. l'échevin L. A. Lapointe, à l'effet d'amender le Règlement No 525, re indemnité à la famille de feu le pompier Trudel.

ORDRE DU JOUR.

45.—Etant lu l'ordre du jour, à l'effet de prendre en délibération un rapport du Bureau des Commissaires, re homologation des lignes pour l'élargissement de la rue Marquette.

ing of Hutchison street; (c) Ald. Ménard, for an annual census.

MOTIONS.

38.—On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BASTIEN, it was

Resolved: That the Board of Commissioners be requested to furnish to the Council the following information in connection with the City Notary:

1° Who determines that contracts are to be paid for by the party contracting with the City?

2° What amount has the Notary received as fees in addition to his salary, since he has been in the City's employ?

That the said Board be further requested to inform the Council if they do not think that, whenever tenders are called for works, supplies, etc., those who tender, knowing that they will have to pay a considerable amount for Notary's fees, add to their tenders an amount sufficient to cover such fees, and that, therefore, it is the City which is called upon to pay such Notary's fees, notwithstanding the salary which it pays and the expenses which it incurs for maintenance of the office of said Notary, stationery, stenographers, etc., etc.

39.—On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. WARD, it was

Resolved: That the Board of Commissioners be requested to submit to Council all the documents concerning the purchase of an automatic clock which the Board of Commissioners ordered to be paid for ex-appropriation for contingencies.

40.—On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. MENARD, it was

Resolved: That the Board of Commissioners be requested to submit to Council the opinion of the Law Department on the claim of Messrs. Fleet & Falconer, as well as of all documents relating thereto for fees in connection with the temporary loan recently negotiated by the City through the Bank of Montreal.

41.—On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to prepare a statement showing all demands, questions, etc., put to the Board of Commissioners or civic officials by the Council since the 1st of January last, and that, in future, a register of such demands, questions, etc., be kept with the replies made thereto and a mention made in each case where replies shall not have been given.

42.—On motion of Ald. DUBEAU, seconded by Ald. LORANGER, it was

Resolved: That the Board of Commissioners be requested to inform the Catholic School Commissioners at their meeting to be held on Tuesday evening, the 23rd instant, that said Board of Commissioners are willing to apply to the purchase of Robin street, from St. André street to St. Christophe street, the amount of \$21,600 already voted for the widening of La Fayette lane.

NOTICES OF MOTIONS.

43.—By Alderman Lavergne, re construction of safety vaults, City Hall.

44.—By Alderman L. A. Lapointe, to amend By-law No. 525 re indemnity to family of late Fireman Trudel.

ORDER OF THE DAY.

45.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners, to homologate lines for the widening of Marquette street.